

---

## CLIC MSSA

Compte-rendu de la réunion  
du 23 avril 2009  
en mairie de Saint-Marcel

---

### **Étaient présents :**

#### Les membres du collège des « administrations »

- Mme Françoise FUGIER, Sous-préfète d'Albertville
- M. Emmanuel EFFANTIN, Préfecture de la Savoie, Directeur adjoint de la Protection Civile
- Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, Groupe de subdivisions des deux Savoie de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)
- M. Alain MARTINOT, Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA/SSR/URU)
- M. Jean-Philippe HATIER, Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA/SSR/URU)

#### Les membres du collège des « collectivités territoriales »

- M. Jean-Pierre MIRANDE, Maire de Saint-Marcel
- M. Georges SAINT-GERMAIN, Maire de Hautecour
- M. René MONTMAYEUR, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Notre-Dame-du-Pré
- M. Henri PERRIER, Mairie de Moutiers
- M. Fabrice PANNEKOUCKE, représentant Mr le Président du Conseil Général de la Savoie

#### Les membres du collège des « exploitants et infrastructures »

- M. Bruno GASTINNE, Président de MSSA
- M. Marc ROUY, MSSA, Responsable Qualité Sécurité Environnement
- M. Christian LE MOUPELLIC, MSSA, Directeur technique
- M. Bernard PERRIER, représentant de la DIR CE

#### Les membres du collège des « riverains »

- M. Robert REGAZZONI, Saint-Marcel
- M. Raymond CREY, Saint-Marcel

#### Les membres du collège des « salariés »

- M. Ozkan TUNCAY, Salarié MSSA

#### Autres personnes présentes

- M. Jean-Bernard KLOTZBIER, Préfecture de la Savoie, Direction de la Protection Civile
- M. Pierre BEAUCHAUD, DRIRE Rhône-Alpes
- M. Bernard GOMBERT, Mairie de Saint-Marcel
- Mme. Aurélie GUILLOT, Mairie de Saint-Marcel
- M. Christophe JANNON, AMARISK

La séance est ouverte par **M. le Maire de Saint-Marcel, président du CLIC MSSA**, en présence de **Mme la Sous-préfète d'Albertville**.

**M. le Maire de Saint-Marcel, dans un mot d'accueil**, tient tout d'abord à saluer et remercier les présents des différents collègues pour cette seconde réunion du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de MSSA, dont il assure la présidence, comité créé le 5 novembre 2007.

---

**M. GASTINNE, Président de MSSA**, engage le bilan de l'année écoulée.

**M. GASTINNE** détaille tout d'abord les réalisations techniques concourant à la prévention des risques, représentant pour la période allant de 2007 à début 2009 un investissement total de 400 000 euros. Parmi ces réalisations, **M. GASTINNE** souligne notamment la finalisation de la rénovation du sodioduc (dernier tronçon remplacé début 2009) ainsi que le remplacement d'équipements électroniques de sécurité pour améliorer leur niveau de confiance (pris en compte dans les analyses détaillées de risques de l'étude des dangers). A l'usine haute, l'ajout de fonctionnalités supplémentaires de sécurité améliore encore la prévention du sur-remplissage des wagons de chlore. **M. GASTINNE** cite enfin le nouveau dispositif élargi d'alerte PPI (plan particulier d'intervention) des populations.

**M. GASTINNE** prolonge son inventaire des actions décidées depuis la dernière réunion du CLIC en présentant le programme d'amélioration 2009-2013 sur lequel MSSA s'est engagé : nouvel automate de sécurité à l'usine basse, dispositifs de sécurité supplémentaires au niveau de l'atelier de traitement du chlore, des salles d'électrolyse (automatisation de l'arrêt sur détection chlore), du chloroduc interne alimentant l'atelier des chlorures de vanadium et tout au long du chloroduc de transfert vers l'usine haute.

En ce qui concerne les études des dangers, elles ont été entièrement revues entre 2007 et 2009, de même pour le Plan d'Opération Interne (POI).

Le rythme des audits internes sécurité a pu être également accru avec la formation de nouveaux auditeurs.

**M. GASTINNE** souligne également la mise en place, en terme de communication à chaud, d'une page d'information spécifique sur le site internet, permettant de rendre en compte des incidents notables survenus au niveau des installations MSSA.

**M. GASTINNE** dresse ensuite le bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) de MSSA, en présentant les conclusions de l'audit annuel réalisé par des auditeurs externes ainsi que les décisions prises en réponse aux observations émises. Globalement, il ressort de cet audit que le SGS « bénéficie d'une bonne dynamique et qu'il répond dans son ensemble aux exigences réglementaires ». Les remarques ont essentiellement porté sur la prise en compte des points sensibles relevés dans les audits interne (compléments de formation aux auditeurs prévus), la traçabilité des formations animées en interne (intégration dans le logiciel de gestion des formations), le contenu et la cohérence de procédures relatives à la mise à disposition d'une installation ainsi qu'à la mise en œuvre des dérogations MASE (référentiel de système d'amélioration continue Sécurité Santé Environnement). Des actions sont également en cours pour une meilleure intégration des risques d'accidents majeurs dans les référentiels d'emploi, la formalisation des

évaluations réalisées pour les personnels en CDD ou intérim, la rédaction d'une fiche réflexe pour le poste de garde et la traçabilité des retours d'expérience suite aux exercices POI.

En 2007, 2008 et début 2009, il n'y pas eu chez MSSA d'incident ou accident impactant son voisinage.

**M. GASTINNE** inventorie ensuite les exercices d'alerte réalisés au cours de 2 dernières années écoulées, en mentionnant que les exercices POI se déroulent selon une fréquence mensuelle (hors période de congés d'été) et en soulignant les exercices réalisés en collaboration avec les services départementaux d'incendie et de secours (qui forme et recycle également sur le site de MSSA du personnel spécialisé en risques chimiques).

**M. GASTINNE** aborde ensuite les modifications d'activités, qui ont portées ces dernières années sur la réalisation d'une installation de production et de stockage de sodium extra-raffiné à l'usine basse, d'un poste de remplissage de bouteilles dédié au chlore haute pureté, ainsi que sur l'implantation projetée d'une installation de distillation de chlore haute pureté.

**M. GASTINNE**, après avoir restitué à l'aide d'une photographie aérienne les 2 usines et les ouvrages de transferts, termine son intervention par l'énumération des potentiels de dangers présents sur l'usine haute (liés aux stockages et aux opérations de remplissage du chlore) et l'usine basse (associés à la production à l'atelier d'électrolyse, au traitement et au transfert du chlore, ainsi qu'au stockage de propane).

**M. le Maire de Saint-Marcel** invite alors les présents à poser les questions éventuelles suscitées par la présentation de MSSA.

**M. le Maire de Hautecour** souhaite revenir sur l'essai de sirène PPI qui a été réalisé début 2009 en indiquant que cette dernière n'a pas été entendue dans sa commune et en demandant si des conclusions en ont été tirées :

- ✓ **M. KLOTZBIER, Direction de la Protection Civile**, mentionne les relevés réalisés par un bureau de contrôle spécialisé en précisant que le rapport vient d'être réceptionné et qu'il est en cours d'analyse. **M. KLOTZBIER** souligne en parallèle l'alerte téléphonique testée également ce jour-là et considère que globalement entre les deux moyens d'alerte complémentaires mis en œuvre, l'ensemble de la population a été touchée.

**M. REGAZZONI, Riverain**, demande alors si il faut bien se confiner en cas d'alerte, ce que **M. KLOTZBIER** confirme.

**Mme la Sous-préfète d'Albertville** cite la plaquette d'information des populations éditée et distribuée fin 2008, et questionne les services de la DRIRE sur leurs modalités de prise en compte du bilan fait sur le SGS de MSSA

- ✓ **Mme JORSIN-CHAZEAU, DRIRE Rhône-Alpes**, précise que le rapport d'audit externe est communiqué à la DRIRE avec le plan d'actions correspondant, qui fait l'objet d'une vérification d'avancement lors d'une inspection de terrain

**Mme JORSIN-CHAZEAU, Inspecteur des Installations Classées à la DRIRE Rhône-Alpes**, qui assure le suivi de MSSA, rappelle en préambule de son intervention, qu'il conviendra de désigner un représentant du CLIC qui participera à l'élaboration du PPRT,

puis revient sur les axes essentiels de la démarche de maîtrise des risques industriels articulée autour de l'étude des dangers, qui sont la réduction des risques à la source, la maîtrise de l'urbanisme, les plans de secours et l'information des populations.

**Mme JORSIN-CHAZEAU** rappelle les objectifs du PPRT pour agir sur l'existant et préserver l'avenir, cite les outils prévus en terme de mesures foncières, de mesures sur l'urbanisation future et de travaux éventuels sur les bâtiments, puis souligne les principes d'association et de concertation associés à la démarche de PPRT.

Les modalités d'association et de concertation seront définies dans l'arrêté préfectoral de prescription du PPRT et soumises pour avis aux communes concernées.

**Mme JORSIN-CHAZEAU** s'appuie ensuite sur un schéma reprenant l'ensemble du déroulement du PPRT, qui débutera par la phase technique au cours de laquelle seront élaborées les cartographies des aléas technologiques (par la DRIRE) et celle des enjeux du territoire (par la DDEA), jusqu'à la phase de finalisation et d'enquête publique, pour aboutir au PPRT approuvé.

L'élaboration du PPRT durera 18 mois à compter de l'arrêté de prescription du PPRT.

La présente réunion se situe au démarrage de la procédure d'élaboration et marque le début de la séquence d'études techniques, avec la phase de sélection des phénomènes dangereux permettant de définir le périmètre d'étude du PPRT (des phénomènes de probabilité très faible, sous conditions de mesures techniques appropriées, pouvant être écartés).

Une fois ces phénomènes dangereux retenus, l'étape de caractérisation des aléas pourra être mis en œuvre, pour aboutir à une cartographie de délimitation des différentes zones d'aléas (allant d'un niveau très faible « FAI » à un niveau très fort plus « TF+ »).

**Mme JORSIN-CHAZEAU** clos alors ces explications méthodologiques par la projection d'un exemple de cartographie d'aléas dans un secteur géographique ayant déjà mené à bien la démarche.

**M. HATIER, DDEA**, intervient alors en débutant par une présentation des modalités de caractérisation des enjeux (et de leur nature, en privilégiant la présence humaine et notamment les enjeux particuliers que constituent les ERP, les écoles, les bâtiments collectifs) telle qu'elle est en cours de réalisation dans l'environnement de MSSA (et intégrant autant que possible les projets dans les différentes communes). Un exemple de photographie aérienne de cartographie des enjeux dans l'environnement d'un autre site soumis à PPRT est également projetée à titre d'illustration.

Un exemple du type de représentation cartographique visée en fin de séquence d'étude technique est commenté en distinguant les zones d'interdiction et les zones d'autorisation d'activités.

**Mme JORSIN-CHAZEAU** apporte enfin des compléments sur les incidences du PPRT en terme de mesures foncières sur l'existant en fonction du niveau d'aléa. Tout un éventail de mesures est prévu, allant de l'expropriation d'office (pour les zones d'aléas TF+) à des aménagements sur le bâti suite à des investigations complémentaires.

**M. le Maire de Saint-Marcel** souhaite ajouter à ces présentations que pour bien comprendre la démarche, il serait nécessaire de connaître le périmètre du PPRT et de se représenter son application pour le site MSSA.

**Mme JORSIN-CHAZEAU** précise qu'on se situe aujourd'hui en début de séquence d'étude technique, et se propose, comme prévu à l'ordre du jour, de présenter les éléments aujourd'hui à disposition pour le PPRT MSSA.

Au préalable, **Mme JORSIN-CHAZEAU** rappelle que le site MSSA est scindé en 2 parties, correspondant à l'usine basse et à l'usine haute, et que les chloroduc et sodioduc de transfert entre les deux usines sont rattachés à l'usine basse.

Sur la base des tableaux récapitulatifs des phénomènes dangereux retenus pour le PPRT, **Mme JORSIN-CHAZEAU** énumère les 6 phénomènes dangereux pour l'usine dont 1 a été proposé à l'exclusion ; l'enveloppe maximale des zones d'effets toxiques correspond à un rayon de 925 mètres.

En ce qui concerne l'usine basse, les compléments d'étude des dangers, produits en 3 phases entre décembre 2008 et avril 2009, ont aboutis à 24 phénomènes dangereux (8 exclusions). L'enveloppe maximale des zones d'effets toxiques est de 160 mètres depuis le chloroduc de liaison vers l'atelier des chlorures métalliques.

Une agrégation cartographique a alors permis d'aboutir à une délimitation du périmètre d'étude du PPRT proposé ce jour au cours de la présente réunion et auquel est associé un projet d'arrêté préfectoral de prescription qui sera également présenté en fin de réunion.

Les 3 communes concernées par le périmètre d'étude sont Saint-Marcel, Hautecour et Notre-Dame-du-Pré.

**M. le Maire de Hautecour** fait part de son étonnement sur la forme circulaire du périmètre d'étude, pensant que les éléments avaient été affinés en terme d'effets.

**Mme JORSIN-CHAZEAU** répond que des modélisations 3 D ont effectivement été menées et que le périmètre ne reflète que l'enveloppe maximale issue de la juxtaposition de zones d'effets plus réduites.

**Mme la Sous-préfète** souhaiterait savoir pourquoi le périmètre n'atteint pas le secteur géographique situé au sud des usines MSSA.

**Mme JORSIN-CHAZEAU** précise que les points d'origine des phénomènes dangereux aboutissant aux zones d'effets les plus importantes se situent plutôt en partie nord de l'usine basse, au niveau des chloroducs de transfert entre les deux usines et dans l'usine haute, ce qui explique que les zones au sud de l'usine basse soient moins impactées.

**M. CREY** demande également des explications sur la prise en compte des courants atmosphériques.

**M. GASTINNE** apporte alors les éléments de réponse sur la base de la rose des vents utilisée dans le cadre des modélisations en 3D, en soulignant que le relief et les bâtiments de l'usine interviennent également dans les simulations.

**Mme JORSIN-CHAZEAU** conclut en présentant le projet d'arrêté préfectoral de prescription distribué aux personnes présentes. Ce document contient les modalités de concertation proposées, reposant notamment sur le site internet clicrhone-alpes.com et

pprthone-alpes.com, ainsi que les voies de recueil des observations des populations via les mairies, ou les adresses mail de la DDPC notamment.

En article 5 sont listées les personnes et organismes associées, parmi lesquelles un représentant du CLIC est à désigner.

Avant de passer à la désignation de ce représentant, **Mme JORSIN-CHAZEAU** conclut en présentant le programme de travail des prochains mois et en particulier en prévoyant une prescription du PPRT au plus tard en septembre 2009 et une première réunion des personnes et organismes associés à partir de novembre 2009.

**M. le Maire de Saint-Marcel** propose alors aux membres présents que **M. CREY** soit le membre désigné du CLIC pour intégrer le comité d'élaboration du PPRT.

En l'absence d'objection, **M. CREY** assurera donc ce rôle.

**Mme la Sous-préfète** remercie **M. CREY**, en soulignant l'intérêt du travail à venir mais également son caractère très prenant.

**Mme la Sous-préfète** sollicite également les remarques sur les modalités proposées dans le projet d'arrêté préfectoral de prescription du PPRT.

En l'absence de remarques sur le sujet, **M. le Maire de Saint-Marcel** et **M. CREY** insistent tout de même sur un point qui leur semble essentiel, et qui réside dans la spécificité climatique de la vallée qui doit bien être prise en considération (avec notamment des phénomènes d'inversion de courants de vent cheminant entre Saint-Marcel et Moutiers constatés par les habitants entre le matin et le soir).

**M. le Maire de Saint-Marcel** clos alors la réunion en soulignant que la fin d'année sera chargée sur le sujet, avec l'apport d'éclairages nouveaux et d'éléments complémentaires concernant les risques industriels liés aux activités de MSSA.



Le Président du CLIC

Jean-Pierre MIRANDE  
Maire de Saint Marcel